

TYPAGE GENIQUE DU RHESUS FOETAL RHD SUR SANG MATERNEL

Formulaire à faire remplir par le médecin prescripteur et à joindre à tout prélèvement sanguin

Les études génétiques doivent faire l'objet d'un consentement écrit du patient (article L.145-15 de la loi n°94-654 du 29 juillet 1994).

Identité de la patiente ou étiquette Nom de naissance : Nom usuel : Prénom : Date de naissance :/...../.....	Nom et cachet du médecin prescripteur : <i>(sages-femmes et internes par délégation du médecin responsable de l'Unité de Diagnostic Antenatale):</i>	Préleveur : Téléphone : Date de prélèvement :/...../..... Heure de prélèvement :
--	--	--

DDG: ou Terme SA :

Origine géographique familiale :

Mère : Père :

Joindre si possible la photocopie de la carte de groupe sanguin de la patiente.

Grossesse monofœtale gémellaire
 Geste invasif prévu ? OUI NON
 Si oui, date :/...../.....

Je, soussigné Docteur déclare avoir informé la patiente de l'intérêt de déterminer le groupe sanguin fœtal rhésus RHD : **(cocher la case)**

- Afin de juger s'il y a lieu de recourir à une immuno-prophylaxie rhésus anténatale, la patiente étant RHD négatif non immunisée.
 Afin de diagnostiquer une situation d'incompatibilité fœto-maternelle pour la grossesse en cours

Je, soussignée Mme accepte que l'analyse proposée soit effectuée à partir de l'ADN du fœtus dans un laboratoire autorisé par l'Agence Régionale de la Santé à la pratiquer et qu'une partie du prélèvement soit conservée à des fins de contrôle de qualité ou scientifiques, conformément au décret 2007-1220 du 10 août 2007. Je déclare avoir compris que la technique peut parfois donner un résultat positif en excès (ou faux positif) et qu'un premier résultat peut conduire à demander un second prélèvement de sang maternel pour contrôle.

Fait à, le .../.../...

Cachet et signature du prescripteur

Signature de la patiente

MODALITES DE PRELEVEMENT

A partir de 11 semaines d'aménorrhée.

Prélèvement : sur EDTA (tubes à bouchon violet)

- 3 tubes EDTA.
- étiqueter chacun des tubes
- bien agiter par retournement après le prélèvement
- conserver à température ambiante
- ne jamais décanter, ni ouvrir les tubes
- **Uniquement du LUNDI AU VENDREDI 12H**